

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2206

5 octobre 2007

SOMMAIRE

Acmar Systems S.A.	105849	Klößner Pentaplast Participations S.à.r.l.	105845
Advanced Technologies Investments ...	105849	La Chouette (Immobilière) S.A.	105855
Alsina S.à r.l.	105848	Lamborelle Romain, S.à r.l.	105855
Annadale Holdings S.à r.l.	105847	La Mondiale Europartner S.A.	105845
Anthus S.à r.l.	105843	Lucien LENTZ et Cie s.à r.l.	105850
Balholm Investments S.A.	105867	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	105853
CEP III Investment 3 S.à r.l.	105875	Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l.	105855
CEP II Investment 2 S.à r.l.	105862	Manilux Holding S.A.	105853
CHC Reinsurance S.A.	105852	Marcanne S.A.	105843
Cobelfret Waterways S.A.	105880	Monte Sicav	105875
Confer S.à r.l.	105842	Objekt-Regie S.A.	105888
CP (Luxco) II S.à r.l.	105882	Parkwood (Köln) S.à r.l.	105856
Déi Jonk Schweecherdauler a.s.b.l.	105851	Parma Investments S.A.	105886
Elmdale Holdings S.à r.l.	105842	Peinture Putz SA	105847
Erato Finance Holding S.A.	105867	Pyrolux S.A.	105851
Eternality S.à r.l.	105849	Reflex Software Europe S.à r.l.	105854
Finkorf S.A.	105843	Ressources Internationales S.A.	105854
FMS Services S.A.	105856	Siemes Schuhcenter Luxemburg GmbH	105854
Genpact Global (Lux)	105870	SLS S.A.	105844
Guanyin Holding S.A.	105853	Terminus Home S.à r.l.	105888
Hollybank Holdings S.à r.l.	105848	Thames Haven S.A.	105880
Homi Europe S.à r.l.	105850	Togo Luxe	105851
Ideal Standard International Acquisition	105846	Uxmal S.A.	105846
I.H.E. (International Holding Enterprises)	105850	Voronet S.A.	105870
Ingersoll-Rand ITO Financing S.à r.l.	105852	Windermere Private Placement I S.A. ..	105848
Ingersoll-Rand Lux Roza	105842	Yeoman International Holdings S.A.	105867
Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l.	105852		
Insutrel S.A.	105844		
Intergarden S.A.	105846		
Itron Financial Services Company S.à r.l.	105852		

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

L'adresse de M. Aidan Foley change de 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106936/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.755.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 6 août 2007 que RUGALEY HOLDINGS LIMITED société enregistrée à Chypre, (sous le numéro RCS Chypre: 156 033) ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypre, à cédé 750 parts sociales de la Société CONFER S.à r.l. à la société OCEANNA PROPERTIES LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro: 98692), ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société CONFER S.à r.l sont réparties comme suit:

- RUGALEY HOLDINGS LIMITED détient 0 parts;
- OCEANNA PROPERTIES LIMITED, détient 750 parts;

Pour extrait sincère et conforme
SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) SA
Signature

Référence de publication: 2007107010/1081/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Elmdale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.550.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

(i) La confirmation de la nomination avec effet au 13 août 2007 de FINSBURY CORPORATE SERVICES LTD (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 22933) ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

(ii) L'acceptation de la démission de STAWELL SERVICES LIMITED comme gérant de la société à partir du 13 août 2007.

(iii) La confirmation qu'avec effet au 13 août 2007, l'actionnaire de la société mentionnée ci-dessus - ROCKYTOWN INVESTMENTS LIMITED a changé l'adresse en 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour extrait sincère et conforme
A. van Zeeland

Référence de publication: 2007107018/1081/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Marcanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 120.920.

Ext

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet au 6 juillet 2007, de:
- Madame Pascale Halin demeurant au 240, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.
- 2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:
- Monsieur Marc Hoydonckx, né le 30 mars 1951 à Sint-Truiden (Belgique), demeurant au 22, Regastraat, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107001/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Anthus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.790.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 6 août 2007 que RUGALEY HOLDINGS LIMITED société enregistrée à Chypre, (sous le numéro RCS Chypre: 156 033) ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypre, à cédé 750 parts sociales de la Société ANTHUS S.à r.l. à la société OCEANNA PROPERTIES LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro: 98692), ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société ANTHUS S.à r.l. sont réparties comme suit:

- RUGALEY HOLDINGS LIMITED détient 0 parts;
- OCEANNA PROPERTIES LIMITED, détient 750 parts;

Pour extrait sincère et conforme

SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2007107014/1081/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Finkorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 107.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007106961/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05882. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

SLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 17.959.

- La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 25 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

- La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 25 avril 2006, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

- La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 25 avril 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

Le 23 mars 2007.

SLS S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / C. François

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007106968/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Insutrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 15 juin 2007

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

* L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Emmanuel van Innis, Président du Conseil d'Administration

- M. Alexis van den Abeele, Administrateur-délégué

- M. Robert-Olivier Leyssens, Administrateur-délégué

- M. Henry Masson, Administrateur

- Mme Saliha Merini, Administrateur

- M. Jan Brackenier, Administrateur

- M. Claude Weber, Administrateur-délégué

- M. Danilo Giuliani, Administrateur

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 qui statuera sur les comptes de 2009.

- L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106980/4685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Klöckner Pentaplast Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.751.

—
EXTRAIT

En date du 16 août 2007, PENTAPLAST LUXEMBOURG I S.à.r.l. a transféré les 10 parts sociales de classe C qu'elle détenait dans la Société à M. Joachim Kreuzburg.

En date du 16 août 2007, M. Peter Gangsted, M. Richard Munton and Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels ont donné leur démission comme gérants de la classe C.

L'Assemblée Générale de la Société a nommé en tant que gérants de classe C de la Société avec effet au 16 août les personnes suivantes:

- M. Joachim Kreuzburg, né le 24 octobre 1958 à Duisburg (Allemagne), demeurant à Dabringhauser Strasse 48, 51067 Köln (Allemagne);

- Dr. Hans Peter Döhmen, né le 18 septembre 1957 à Mönchengladbach (Allemagne), demeurant à Waldstr. 1, 40764 Langenfeld (Allemagne); et

- Dr. Rainer Rothermel, né le 11 mai 1961 à Detmold (Allemagne) et demeurant à Marcignystrasse 23, 67 251 Freinsheim (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

*Pour la société**Pour KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007106931/260/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 32.145.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- 1.) Monsieur Alain Gajan, Président
- 2.) Monsieur Patrice Bonin, Vice-Président
- 3.) LA MONDIALE
- 4.) LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS
- 5.) LA MONDIALE PARTENAIRE
- 6.) LA MONDIALE PARTICIPATIONS
- 7.) AEGON INTERNATIONAL N.V.

Est renommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- KPMG AUDIT, Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Gajan

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2007106985/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106960/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02298. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.161.

En date du 20 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Steven Barnes en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer:

Monsieur Michael Goss, né le 29 décembre 1959 à Great Bend, USA, résidant au 3 Compo Parkway, CT 06880 Westport, USA, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Alibhe Jennings
- Monsieur Sean Doherty
- Monsieur Michael Goss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION

Signature

Référence de publication: 2007106962/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Intergarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 78.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007106922/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Peinture Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 99.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 août 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs Délégué, de l'Administrateur et du Commissaire aux comptes, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Madame Anne-Marie Thill, administrateur délégué, née le 28 janvier 1973 à Ettelbruck, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine

Monsieur Georges Putz, administrateur délégué, né le 23 janvier 1965 à Ettelbruck, demeurant à L-9221 Diekirch; 168, rue Clairefontaine

Monsieur Paul Putz, administrateur, né le 28 juillet 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-8034 Strassen, 1, rue Michel Rodange

Au poste de commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. est remplacé par EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Diekirch, le 2 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007106977/832/28.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Annadale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.569.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

(i) La confirmation de la nomination avec effet au 13 août 2007 de FINSBURY CORPORATE SERVICES LTD (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 22933) ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

(ii) L'acceptation de la démission de STAWELL SERVICES LIMITED comme gérant de la société à partir du 13 août 2007.

(iii) Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 13 août 2007 que SEASIDE VIEW LIMITED (société enregistrée à Gibraltar, sous le numéro 97813) ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, GBZ - Gibraltar, a cédé 100 parts sociales de la ANNADALE HOLDINGS S.à r.l. à la société THAMES S.à r.l. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro B107 442), ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la ANNADALE HOLDINGS S.à r.l. sont réparties comme suit:

- THAMES S.à r.l. détient 100 parts;
- SEASIDE VIEW LIMITED détient aucune part.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007107016/1081/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.287.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007107020/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Hollybank Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.551.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- (i) La confirmation de la nomination avec effet au 13 août 2007 de FINSBURY CORPORATE SERVICES LTD (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 22933) ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- (ii) L'acceptation de la démission de STAWELL SERVICES LIMITED comme gérant de la société à partir du 13 août 2007.
- (iii) La confirmation qu'avec effet au 13 août 2007, l'actionnaire de la société mentionnée ci-dessus - BRIDESHEAD HOLDINGS LIMITED a changé l'adresse en 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007107017/1081/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007107146/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01971. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Director

Signatures

Référence de publication: 2007107149/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01447. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Eternality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.146.

EXTRAIT

En date du 17 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007107022/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01959. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Advanced Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 122.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 4 juillet 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Giancarlo Annunziato, administrateur de société, demeurant au 31, Via Treviso, I-00161 Rome, en remplacement de Monsieur Oliviero Bartoletti, administrateur de catégorie A et Président démissionnaire.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Roberto Schisano, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106984/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09447. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Lucien LENTZ et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106950/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2007, réf. DSO-CI00066. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

I.H.E. (International Holding Enterprises), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.579.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 juillet 2007 que les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jacques Benzeno
- Madame Sonja Linz
- Monsieur Georges Deitz

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Fiduciaire MEVEA S.à r.l, RC B 79.262, avec siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106989/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Extrait des résolutions prise par l'Associé unique en date du 27 juillet 2007

Première résolution

L'Associé unique décide de révoquer Monsieur Ben Zion Perko de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Second résolution

L'Associé unique décide de nommer révoquer Madame Linor Labandter, demeurant au 100, Levi Eshkol st., Tel Aviv 69361, Israël au poste de gérante de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007106979/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Déi Jonk Schweecherdauler a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8533 Elvange, 6, Kräizerbucherstrooss.
R.C.S. Luxembourg F 7.368.

—
RECTIFICATIF

II. Objets de l'association

Art. 4. L'association susnommée a pour but de permettre aux jeunes d'organiser et de participer à des activités instructives, bénéfiques et créatives.

La participation à la vie rustique et la préservation de vieilles coutumes traditionnelles luxembourgeoises présente une partie importante de l'objet de l'association.

L'association est politiquement et idéologiquement indépendante.

Fait à Elvange, le 10 septembre 2007.

Référence de publication: 2007106983/800960/17.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2007, réf. DSO-CI00089. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pyrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.
R.C.S. Luxembourg B 95.950.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 21 août 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale nomme comme directeur du département construction de la société PYROLUX S.A. Monsieur Reiner Cichon, entrepreneur de construction, né le 15 avril 1964 à Flensburg (Allemagne), demeurant à L-9425 Vianden, 42, rue du Sanatorium.

Il est nommé pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs d'engager la société en toutes circonstances:

- pour toute opération ne dépassant pas le montant de 2.000,- euro par sa seule signature
- pour toute opération dépassant le montant de 2.000,- euro par sa signature conjointement avec celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007106986/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 6 septembre 2007, réf. DSO-CI00075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Togo Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 101.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007106926/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02032. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.455.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.023.

—
Extract of the sole shareholder's resolution dated June 26th, 2007

- Mr Christian Kubitza, Legal Advisor, born on September 12th, 1966 in Laufen, dwelling at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, Mr Malcolm Unsworth, Chief Executive Officer, born on September 23rd, 1949 in United Kingdom, with professional address at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels, Mr Thierry Pimenta De Miranda Chief Executive Officer, born on July 5th, 1947 in Boulogne Billancourt, with professional address at 480, avenue Louise, 18th floor, B-1050 Brussels and Mr John Holleran, General Counsel and Corporate Secretary, born on June 17th, 1954 in New York, with professional address at 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA-WA 99019 Washington are appointed as additional Managers for an unlimited period.

Luxembourg, June 26th, 2007.

Certified as a true copy

ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2007106970/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

CHC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.740.

—
Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHC REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007106918/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01369. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Ingersoll-Rand ITO Financing S.à r.l.).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
L'adresse de M. Aidan Foley change de 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Extrait des résolutions écrites daté du 2 mai 2006

Les managers ont décidé:

- De transférer le siège social de l'associé INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL S.à r.l. du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106952/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2007

- Les mandats d'Administrateurs des sociétés EFFIGI S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FIDIS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

GUANYIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007106975/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2007

- Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1938 à Luxembourg, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz Président du Conseil d'Administration est nommé président du Conseil d'Administration pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A.

J. Heinz / P. Freichel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007106973/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Manilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 14.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANILUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007106921/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01615. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 27.078.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007 que les mandats des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

Conseil d'Administration:

- Monsieur David De Marco
- Monsieur Bruno Beernaerts
- Monsieur Georges Deitz

Commissaire aux comptes:

- Madame Nathalie Ricard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106990/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Siemes Schuhcenter Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.056.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106916/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Reflex Software Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.051.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'associé unique, qui s'est tenue en date du 1^{er} novembre 2006 que:

1. La démission de Madame Caroline Vaughan en tant que gérante de la société à été acceptée avec effet à ce jour.
2. Monsieur Nigel Doust avec son adresse professionnelle à Aston Court, Kingsmead Business Park, Frederick Place, High Wycombe, Bucks HP 11 1LA, Angleterre à été nommé avec effet à ce jour en tant que Gérant de la société pour une durée illimitée.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007106929/803/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Lamborelle Romain, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 59.042.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106914/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02014. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.418.234,50.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 120.821.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 août 2007 que:

- La démission de M. Randy Smith, né à Flint, Michigan, Etats-Unis, le 19 septembre 1958, résidant professionnellement au 3, Limited Parkway, Columbus, Ohio 43230, Etats-Unis, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 août 2007 est acceptée.

- M. Scott Allan Kriss, né à Wheeling, West Virginia, Etats-Unis, le 6 novembre 1968, résidant professionnellement au 3, Limited Parkway, Columbus, Ohio 43230, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 août 2007.

Le mandat du nouveau Gérant est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106991/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107313/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

FMS Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 20 juin 2007

Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Schmit adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2007, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

*Pour la société**FMS SERVICES S.A.**T. Schmit / N. Schmitz**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007103638/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PARKWOOD EUROPE LLP, a limited liability partnership, with registered office at 5, Prince's Gate, London, SW7 1QJ, United Kingdom,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PARKWOOD (KÖLN) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Member - Collective decisions of the Members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by PARKWOOD EUROPE LLP, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, PARKWOOD EUROPE LLP, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Derek Lucie-Smith, born on 16 November 1947 in Port of Spain (Trinidad and Tobago), and with professional address at 5, Prince's Gate, London SW7 1QJ, United Kingdom;

- Mr. John Lorimer, born on 30 September 1955 in Bishops Stotford (United Kingdom), and residing at 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, United Kingdom;

- Mr. Robert David Maxted, born on 7 March 1947 in Cairo, Egypt, and residing at 14 Clifton Gardens, London W9 1DT, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le six juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARWOOD EUROPE LLP, une limited liability partnership, avec siège social au 5 Prince's Gate, Londres, SW7 1QJ, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui sont utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PARKWOOD (KOLN) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales est souscrite par PARKWOOD EUROPE LLP, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt PARKWOOD EUROPE LLP, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Derek Lucie-Smith, né le 16 novembre 1947 à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago), et ayant comme adresse professionnelle le 5, Prince's Gate, Londres, SW7 1QJ, Royaume-Uni;
 - Monsieur John Lorimer, né le 30 septembre 1955 à Bishops Stotford (Royaume-Uni), et demeurant à 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, Royaume-Uni,
 - Monsieur Robert David Maxted, né le 7 mars 1947 au Caire (Egypte), et demeurant au 14 Clifton Gardens, London W9 1DT, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17359. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102450/7241/315.

(070116274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg submitted to the SICAR law regime, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 96.017 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg,

by virtue of one proxy given in July 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CEP II INVESTMENT 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- CEP II LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number CR-122985 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- Mrs Marlène Metgé, corporate secretary, born on November 16, 1974, in Lavour, France, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP II PARTICIPATIONS S.à. r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la loi SICAR, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017, et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEP II INVESTMENT 2 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449, Grand Duché de Luxembourg.

- CEP II LIMITED, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-122985, et ayant son siège social C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, employée privée, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20220. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102932/211/262.

(070116875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Erato Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.388.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103600/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Balholm Investments S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Yeoman International Holdings S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand seven, on the sixth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held:

A general meeting of shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (hereafter «the Company»), a public limited holding company having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (R.C.S. Luxembourg B 53,248), incorporated pursuant to a notarial deed on the 29th November 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23rd February 1996. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 June 2007, not yet published.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Ralf Limburg, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, in the chair,

who appointed as secretary Mr Mathieu Gangloff, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The meeting elected as scrutineer Ms Emilie Variot, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, convening notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 11 June 2007.

The convening notices have also been published in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» on 19 June 2007.

II.- That the agenda of the present meeting is the following:

1. to approve the transfer of all non-cash assets of the Company to YEOMAN CAPITAL S.A. for a total consideration of EUR 20,500,000.-;

2. to reduce, based on the number of acceptances of the Offer, the issued share capital of the Company by up to EUR 2,786,032.98, represented by 400,364 A shares of EUR 1.59 each and 1,351,858 B shares of EUR 1.59 each from its

present level of EUR 4,145,090.25, divided into 595,737 A Ordinary Shares of EUR 1.59 each and 2,011,238 B Ordinary Shares of EUR 1.59 each; and to amend article 5.2 of the articles of incorporation of the Company accordingly;

3. to approve the delisting of the A shares of the Company from the Luxembourg Stock Exchange.

4. to change the name of the Company from YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. to BALHOLM INVESTMENTS S.A.; and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company accordingly.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- It appears from the said attendance list, that 2,432,993 shares out of the 2,606,975 shares are represented at the present meeting.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to approve the transfer of all non-cash assets of the Company to YEOMAN CAPITAL S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, for a total consideration of twenty million five hundred thousand euros (EUR 20,500,000.-).

Second resolution

The general meeting decides to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two million seven hundred seventy-three thousand seven hundred sixty-nine point thirty-one euro (EUR 2,773,769.31) to bring it from its current amount of four million one hundred forty-five thousand ninety point twenty-five euro (EUR 4,145,090.25) to one million three hundred seventy-one thousand three hundred twenty point ninety-four euro (EUR 1,371,320.94) through the cancellation of three hundred ninety eight thousand five hundred ninety-four (398,594) A Ordinary Shares having a par value of EUR 1.59 each and one million three hundred forty-five thousand nine hundred fifteen (1,345,915) B Ordinary Shares having a par value of EUR 1.59 each, the proceeds of which cancellation are reimbursed to the shareholders.

As a consequence of this resolution, the general meeting resolves to amend article 5.2 of the articles of incorporation to read as follows:

«5.2 The subscribed Share capital is set at one million three hundred seventy one thousand three hundred twenty point ninety-four euro (EUR 1,371,320.94), divided into one hundred ninety seven thousand one hundred forty three (197,143) A Ordinary Shares having a par value of one point fifty-nine euro (EUR 1.59) per share and six hundred sixty five thousand three hundred twenty-three (665,323) B Ordinary Shares having a par value of one point fifty-nine euro (EUR 1.59) per share.»

Third resolution

The general meeting decides to approve the delisting of the A shares of the Company from the Luxembourg Stock Exchange.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. to BALHOLM INVESTMENTS S.A. and to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 1. Name.** It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of BALHOLM INVESTMENTS S.A. (the «Company»).»

The resolutions have been taken with 2,432,993 votes in favour and no votes against.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale des actionnaires de YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme holding ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, (R.C. Luxembourg B 53.248), constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2007, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Ralf Limburg, employé, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Gangloff, employée, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Emilie Variot, employée, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 11 juin 2007.

Un avis de convocation a été publié dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» en date du 19 juin 2007.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

1. d'approuver le transfert de tous avoirs ne consistant pas en espèces de la Société à un prix total de EUR 20.500.000,-;

2. de réduire, sur base du nombre des acceptations de l'offre, le capital social de la Société émis d'un montant maximal de EUR 2.786.032,29 représenté par 400.364 actions de type A de EUR 1,59 chacune et 1.351.858 actions de type B de EUR 1,59 chacune, de son montant actuel de EUR 4.145.090,25, divisé en 595.737 actions Ordinaires de type A de EUR 1,59 chacune et 2.011.238 actions Ordinaires de type B de EUR 1,59 chacune et de modifier par conséquent l'article 5.2 des statuts de la Société.

3. d'approuver la radiation des actions de type A de la Société de la cote de la Bourse de Luxembourg.

4. de modifier la dénomination sociale de la Société de YEOMAN INTERNATIONAL HOLDING S.A. en BALHOLM INVESTMENTS S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la Société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que 2.432.993 actions sur 2.606.975 actions détenues par des tiers actionnaires sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert de tous avoirs de la Société ne consistant pas en espèces à la Société YEOMAN CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, à un prix total de vingt millions cinq cent mille euros (EUR 20.500.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante-treize mille sept cent soixante-neuf virgule trente-et-un euros (EUR 2.773.769,31) de le porter de son montant actuel de quatre millions cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix virgule vingt-cinq euros (EUR 4.145.090,25) à un montant de un million trois cent soixante-et-onze mille trois cent vingt virgule quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.371.320,94) par annulation de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (398.594) actions Ordinaires de classe A avec valeur nominale de EUR 1,59 chacune et un million trois cent quarante-cinq mille neuf cent quinze (1.345.915) actions Ordinaires de classe B avec valeur nominale de EUR 1,59 chacune, le produit de cette annulation étant versé aux actionnaires.

Suite à la présente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«5.2 Le capital souscrit est fixé à un million trois cent soixante-et-onze mille trois cent vingt virgule quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.371.320,94), représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-trois (197.143) actions de type A d'une valeur nominale de un virgule cinquante-neuf euros (EUR 1,59) chacune et six cent soixante-cinq mille trois cent vingt-trois (665.323) actions de type B d'une valeur nominale de un virgule cinquante-neuf euros (EUR 1,59) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de rayer les actions de type A de la Société de la cote de la Bourse de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. en BALHOLM INVESTMENTS S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est établi par la présente entre les souscripteurs et tous ceux susceptibles de devenir détenteurs des actions émises par après, une société sous forme de société anonyme sous le nom de BALHOLM INVESTMENTS S.A. (la «Société»).»

Les résolutions ont été prises avec 2.432.993 voix pour et aucune voix contre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Limburg, M. Gangloff, E. Variot, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007 LAC/2007/17351. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102722/7241/163.

(070116456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 août 2007

Monsieur Jean Arrou-Vignod, né le 12 mai 1958 à Paris (France), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société VORONET S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007103625/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 188.950.952,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.547 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 215 of 10 March 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Hellinckx, notary, dated 18 January 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à.r.l., a Luxembourg investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.546, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) Series A Preferred Stock, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) Series B Preferred Stock, and 500 (five hundred) Common Stock, each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) of the Company are duly represented at this Meeting, representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this Meeting, it being understood that the Company holds 59,000 (fifty-nine thousand) series A preferred shares and 200 (two hundred) common shares in treasury.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- a. waiver of the convening notices;
- b. waiver of the rights of the shareholders under article 8 last paragraph of the articles of association of the Company in relation to the redemption of the Redeemed Shares (as defined below);
- c. approval of the redemption of 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series A Preferred Stock and 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series B Preferred Stock held by GENPACT INVESTMENT CO (LUX) SICAR S.à r.l. (the Redeemed Shares) for an amount of approximately USD 202,870.02 (two hundred and two thousand eight hundred and seventy US Dollars and two cents);
- d. reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 19,902.- (nineteen thousand nine hundred and two US Dollars) by way of cancellation of the Redeemed Shares;
- e. subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease specified under item d. above;
- f. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any officer of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the redemption of the Redeemed Shares and the share cancellations specified under item d. above in the share register of the Company; and
- g. miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Each shareholder resolves to unconditionally waive its rights under article 8, last paragraph, of the Articles pursuant to which «However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.», for the purposes of the share redemption to be resolved upon by the Meeting in the third resolution, and subsequently to waive any rights it may have to challenge such redemption on the basis of a breach of article 8, last paragraph, of the Articles.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the Compensation Committee approved on 11 April 2007 the redemption of 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series A Preferred Stock of the Company and 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series B Preferred Stock of the Company held by GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à.r.l. (GENPACT INVESTMENT CO) for an aggregate amount of USD 202,870.02, for an aggregate amount of USD 202,870.02 (two hundred and two thousand eight hundred seventy US Dollars and two cents) subject to the approval of the Meeting (the Redemption Terms). The Meeting further acknowledges that a redemption notice, in which are set out the Redemption Terms, has been duly signed by an officer of the Company and a manager of GENPACT INVESTMENT CO.

The Meeting resolves to approve the redemption of 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series A Preferred Stock and 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series B preferred Stock of the Company held by GENPACT INVESTMENT CO. for the amount of USD 202,870.02 (two hundred and two thousand eight hundred seventy US Dollars

and two cents), with immediate effect, under the terms of the redemption notice referred to under the above paragraph. The Meeting acknowledges that, as a consequence, the 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series A Preferred Stock and the 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series B preferred Stock of the Company held by GENPACT INVESTMENT CO shall be transferred to the Company with immediate effect.

In the light of the letter dated 26 April 2007, duly signed by an officer of the Company, the Meeting acknowledges that the share redemption referred to in this third resolution does not have the effect of reducing the net assets below the subscribed share capital and the non distributable reserves of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to hereby cancel the 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series A Preferred Stock and the 321 (three hundred and twenty-one) shares of Series B preferred Stock of the Company that were redeemed under the third resolution. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 19,902.- (nineteen thousand nine hundred and two US Dollars) and is brought from its present amount of USD 188,970,854.- (one hundred and eighty-eight million nine hundred and seventy thousand eight hundred and fifty-four US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) Series A Preferred Stock, by 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) Series B Preferred Stock, and by 500 (five hundred) Common Stock, each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars), to an amount of USD 188,950,952.- (one hundred and eighty eight million nine hundred and fifty thousand nine hundred and fifty two US Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred forty-six) Series A Preferred Stock, by 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) Series B Preferred Stock, and by 300 (three hundred) Common Stock, each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars).

The first paragraph of article 4 of the Articles shall read as set forth in the fifth resolution.

Fifth resolution

As a result of the capital decrease resolved upon by the Meeting in the fourth resolution, the first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. first paragraph.** The Company has a subscribed capital of USD 188,950,952.- (one hundred and eighty eight million nine hundred and fifty thousand nine hundred and fifty two United States Dollars) divided into 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred forty-six) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, by 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock), and by 500 (five hundred) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any officer of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share redemption and the share cancellation referred to in the above resolutions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.547 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Hellinckx, notaire au Luxembourg, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 215 du 10 mars 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Hellinckx, en date du 18 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.546, représenté par Mr Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par Mr Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 500 (cinq cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, étant entendu que la Société détient 59.000 (cinquante-neuf mille) parts sociales préférentielles de catégorie A et 200 (deux cent) parts sociales ordinaires en trésorerie;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Renonciation aux droits des associés résultant de l'article 8 dernier paragraphe des statuts de la Société quant au rachat des Parts Sociales Rachetées (comme définies ci-après);

3. Approbation du rachat de 321 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 321 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B détenues par GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l. (GENPACT INVESTMENT CO.) (les Parts Sociales Rachetées) pour une valeur approximative de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes);

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 19.902,- (dix-neuf mille neuf cent deux Dollars d'Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation des Parts Sociales Rachetées;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la réduction du capital social spécifiée au point 4 ci-dessus;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque associé de la Société décide de renoncer irrévocablement à ses droits en vertu de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts, en vertu duquel «les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement», aux fins du Rachat des Parts Sociales (comme défini ci-dessous), et par la suite, de renoncer à tous les droits qu'ils pourraient avoir de critiquer la validité du Rachat des Parts Sociales, sur la base d'une violation de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil de gérance de la Société a approuvé le rachat de 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, toutes détenues par GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l. (GENPACT INVESTMENT CO.), pour un montant total de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée (les Termes de Rachat). L'Assemblée reconnaît de plus qu'une notice de rachat, dans laquelle les Termes de Rachat sont exposés, a été dûment signé par un officier de la Société et par un gérant de GENPACT INVESTMENT CO.

L'Assemblée décide d'approuver le rachat de 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, toutes détenues par GENPACT IN-

VESTMENT CO., pour un montant total de USD 202.870,02 (deux cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars d'Etats-Unis d'Amérique et deux centimes), avec effet à la date des présentes.

A la lumière de la lettre signée par un officier de la Société en date du 26 avril 2007 signée par un officier de la Société, l'Assemblée reconnaît que le rachat des parts sociales auquel est fait référence dans la présente résolution n'a pas pour effet de réduire l'actif net en dessous du montant total du capital souscrit et des réserves distribuables de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, d'annuler les 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et les 321 (trois cent vingt et un) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B qui ont été rachetées en vertu de la troisième résolution. Ensuite, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 19.902,- (dix-neuf mille neuf cent deux Dollars d'Etats-Unis d'Amérique) et le capital actuel s'élevant à un montant de USD 188.970.854,- (cent quatre-vingt-huit million neuf cent soixante-dix mille huit cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.07718.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 500 (cinq cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, est réduit à USD 188.950.952,- (cent quatre-vingt-huit million neuf cent cinquante mille neuf cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, dont chacune des parts sociales a une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts se lira dorénavant comme suit dans la cinquième résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4, premier paragraphe.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 188.950.952,- (cent quatre-vingt-huit million neuf cent cinquante mille neuf cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat des parts sociales et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. Hamann, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007. REM/2007/1000. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007103005/5770/237.

(070116843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.346.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2007, a décidé de:

- ratifier la cooptation, avec effet au 6 avril 2006, de Monsieur Alberto Chiericati en remplacement de Monsieur Nicolino Romito, démissionnaire,
- de nommer en qualité d'administrateur, avec effet au 19 avril 2007, Monsieur Stéphane Badey, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur Michel Malpas démissionnaire en date du 16 octobre 2006, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,
- de renouveler les mandats de:
 - Madame Annemarie Arens, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,
 - Monsieur Roberto Ercole Mei, MPS ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Floor 10, Block A, George's Quay, Dublin 2, Ireland
 - Monsieur Alberto Chiericati, Vice General Manager - MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR - S.p.A., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano
 en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,
- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, S.à R.L., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable - Société Anonyme
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007103654/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

CEP III Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.006.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

CEP III INVESTMENT 4 S.C.A. a partnership limited by shares formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by its general partner CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.384,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of one proxy given in July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CEP III INVESTMENT 3 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III INVESTMENT 4 S.C.A., prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

1) Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) CEP III LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

3) Mrs Marlène Metgé, Corporate Secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg),

A comparu:

CEP III INVESTMENT 4 S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représenté par son associé commandité, CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.384,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée en juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEP III INVESTMENT 3 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III INVESTMENT 4 S.C.A., susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

105880

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

Décision de l'Associé Unique

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

1) Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg.

2) CEP III LIMITED, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

3) Madame Marlène Metgé, employée privée, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

4) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20222. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102929/211/266.

(070116879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme,
(anc. Thames Haven S.A.)**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.721.

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THAMES HAVEN S.A. ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 498 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 92.721.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Freddy A. Bracke, économiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille et une actions (1.001) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de dénomination sociale en COBELFRET WATERWAYS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'article 2, pour qu'il ait la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de bateaux dans la navigation fluviale, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

3.- Nomination d'un administrateur supplémentaire, Melle Kirsten Hansens, employée privée, demeurant 26, Leliënlaan B-2840 Rumst et autorisation à donner au Conseil d'Administration de lui déléguer la gestion journalière.

4.- Démission du commissaire aux comptes, Mme Nicole Baeyens, Financial Controller, demeurant 11B, rue de Capellen L-8279 Holzem.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, M. Erwin Gillissen, employé privé, demeurant Warenweg 16, B-2900 Schoten.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et modifie l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COBELFRET WATERWAYS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de bateaux dans la navigation fluviale, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur supplémentaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, à savoir:

Mademoiselle Kirsten Hansens, employée privée, demeurant 26, Leliënlaan B-2840 Rumst.

L'assemblée générale donne l'autorisation au Conseil d'Administration de lui déléguer la gestion journalière.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes Madame Nicole Baeyens, Financial Contrôler, demeurant 11 B, rue de Capellen, L-8279 Holzem, et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, à savoir:

Monsieur Erwin Gillissen, employé privé, demeurant Varenweg 16, B-2900 Schoten.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Bracke, M. Sensi-Bergami, M.-R. Bernard, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 14 août 2007, Relation: EAC/2007/9940. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007104815/272/81.

(070119079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

In the year two thousand and seven, on the third of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CP (LUXCO) I S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 128.872;

hereby represented by Ms Sonia Bellamine, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 August 2007.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of CP (LUXCO) II S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary of 24 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight euro (EUR 2,968,808.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight euro (EUR 2,981,308.-), divided into two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight (2,981,308) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight (2,981,308) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

3. To accept the subscription of two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by CP (LUXCO) I S.à r.l., prenamed, with payment of a share premium in an amount of eleven million eight hundred seventy-five thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 11,875,232.-), by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

The assets and liabilities contributed by CP (LUXCO) I S.à r.l. contains amongst others:

- A receivable on the Company of an amount of fifteen million fifteen thousand six hundred seventy-nine euro (EUR 15,015,679.-) in connection the acquisition of six hundred thousand (600,000) convertible preferred shares held by CP (LUXCO) I S.à r.l. in CONTENT PRODUCTION HOLDING B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at 2624 ES Delft, Martinus Nijhofflaan 2, Amsterdam (the Netherlands), registered with the Trade and Companies of Amsterdam number 34181521;

- cash at bank at EUR 12,350.-;

- a loss for the financial period at EUR 184,139.-;

- a shareholder advance at EUR 12,500.-;

- notary and other costs at EUR 183,989.-;

- 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each, in the Company;

(Collectively referred as the «Contribution»).

4. To cancel 12,500 of the company's shares own shares held by the company as a result of the Contribution.

5. To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight euro (EUR 2,968,808.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight euro (EUR 2,981,308.-), divided into two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight (2,981,308) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue, with a total share premium of eleven million eight hundred seventy-five thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 11,875,232.-), two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) to two million nine hundred eighty-one thousand three hundred and eight (2,981,308) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

Subscription

There now appeared Ms. Sonia Bellamine, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of CP (LUXCO) I S.à r.l., prenamed, by virtue of the proxy given on 2 August 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CP (LUXCO) I S.à r.l., prenamed, for two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares of the Company, with payment of a share premium in an amount of eleven million eight hundred seventy-five thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 11,875,232.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

CP (LUXCO) I S.à r.l., prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the contribution has been certified in a contribution agreement signed by the representatives of CP (LUXCO) I S.à r.l. and the Company, this document established on the basis of a pro forma balance sheet of CP (LUXCO) I S.à r.l., prenamed dated as at 1st August 2007.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to accept the subscription two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares of the Company, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by CP (LUXCO) I S.à r.l. prenamed, with payment of a share premium in an amount of eleven million eight hundred seventy-five thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 11,875,232.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to immediately cancel the twelve thousand five hundred (12,500) own shares held by the Company itself as a result of the Contribution and to reduce accordingly the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to reach two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight euro (EUR 2,968,808.-).

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of the shareholders resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is fixed at two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight euro (EUR 2,968,808.-) represented by two million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred and eight (2,968,808) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Expenses

Considering that it concerns the share capital increase of a Luxembourg company (CP (LUXO) II S.à r.l.) by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in a State of the European Union, exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital and share premium of CP (LUXCO) II S.à r.l., which has its place of effective management and statutory state in Luxembourg, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of 29 December 1971, as amended by the law of from time to time.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand euros (5,000.- €).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

CP (LUXCO) I S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, établi et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 128.872;

ici représenté par Madame Sonia Bellamine, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2007.

I. La dite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare représenter l'intégralité du capital social de CP (LUXCO) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Maître Marc Lecuit en date du 24 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit euros (EUR 2.968.808,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit euros (EUR 2.981.308,-) divisé en deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit (2.981.308) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit (2.968.808) parts sociales pour porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) à deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit (2.981.308), avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit (2.968.808) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par CP (LUXCO) I S.à r.l., prémentionnée, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent trente-deux euros (EUR 11.875.232,-), par un apport en nature consistant en l'intégralité de son actif et passif.

Les actifs et passifs apportés par CP (LUXCO) I S.à r.l. comportent, entre autres:

- Une créance sur la Société d'un montant de quinze millions quinze mille six cent soixante-dix-neuf euro (EUR 15.015.679,-) en rapport avec l'acquisition de six cent mille (600.000) parts préférentielles convertibles détenues par CP (LUXCO) I S.à r.l. dans CONTENT PRODUCTION HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à 2624 ES Delft, Martinus Nijhofflaan 2, Amsterdam (les Pays-Bas), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34181521;

- Liquidités à la banque de EUR 12.350,-;

- Une perte financière pour la période de EUR 184.139,-;

- Une avance d'actionnaire de EUR 12.500,-;

- Notaire et autres frais pour un total de EUR 183.989,-;

- 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

(Collectivement dénommé l'«Apport»)

4. l'annulation de ses propres 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

6. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit euros (EUR 2.968.808,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit euros (EUR 2.981.308,-) divisé en deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit (2.981.308) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission totale de onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent trente-deux euros (EUR 11.875.232,-), de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit euros (EUR 2.968.808,-) parts sociales pour porter leur nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) à deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent huit (2.981.308), avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparaît Madame Sonia Bellamine, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de CP (LUXCO) I S.à r.l. prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2007.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de CP (LUXCO) I S.à r.l., prémentionnée, à deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit (2.968.808) parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent trente-deux euros (EUR 11.875.232,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en l'intégralité de son actif et passif.

CP (LUXCO) I S.à r.l., prémentionnée, agissant par le biais de leur mandataire déclare que la valeur de l'apport a été certifiée par un contrat d'apport («Contribution Agreement») signé par les représentants de CP (LUXCO) I S.à r.l. et la Société, ce document établi sur base d'un bilan pro forma de CP (LUXCO) I S.à r.l., prémentionnée, en date du 1^{er} août 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la souscription de deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit (2.968.808) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par CP (LUXCO) I S.à r.l., prémentionnée, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent trente-deux euros (EUR 11.875.232,-), par apport en nature consistant en l'intégralité de son actif et passif.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'immédiatement annuler ses propres douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues par la Société elle-même en résultat de cet Apport et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit euros (EUR 2.968.808,-)

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit euros (EUR 2.968.808,-) représenté par deux millions neuf cent soixante-huit mille huit cent huit (2.968.808,-) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Evaluation des frais

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise CP (LUXCO) II S.à r.l. par un apport en nature de tous les actifs et passifs d'une société ayant son siège social dans un état membre de l'union européenne, exclusivement en échange des parts sociales nouvellement émises dans le capital social et d'une prime d'émission de CP (LUXCO) II S.à r.l. qui a son administration central et son siège statutaire à Luxembourg, la société luxembourgeoise requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (5.000,- €).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bellamine, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9880. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007103927/219/230.

(070118012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.410.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of My.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) PARMA INVESTMENTS S.A., with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 88.410, incorporated by deed of the undersigned notary on July 16, 2002, published in the Mémorial C number 1409 of September 28, 2002 and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on December 24, 2004, published in the Mémorial C number 457 of May 18, 2005 and on October 31, 2006, published in the Mémorial C number 131 of February 7, 2007.

The meeting is presided by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list checked and signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer, the attorneys of the represented shareholders and the undersigned notary will be kept at the latter's office. The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 14 of the articles of association in order

a) to adopt a fiscal year beginning on April 1 and ending on March 31 of the following year, and

b) to acknowledge that as an exception the fiscal year which has begun on January 1, 2007 has ended on March 31, 2007.

Article 14 of the articles of association will have henceforth the following wording:

« **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on April 1 and shall terminate on March 31 of the following year.»

2. Sundry.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt a fiscal year beginning on April 1 and ending on March 31 of the following year and to amend article fourteen of the articles association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on April 1 and shall terminate on March 31 of the following year.»

Second resolution

The meeting decides to acknowledge that as an exception the fiscal year which has begun on January 1, 2007 has ended on March 31, 2007.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about seven hundred and fifty Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a German version.

On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelt sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft PARMA INVESTMENTS S.A., mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 88410, welche gemäss Urkunde, aufgenommen am 16. Juli 2002 durch den unterzeichneten Notar und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1409 vom 28. September 2002, gegründet wurde und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 457 vom 18. Mai 2005 und am 31. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 131 vom 7. Februar 2007.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Herrn David Sana, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zur Schriftführerin.

Die Generalversammlung erwählt Herrn Raphaël Rozanski, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zum Stimmezähler.

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass die vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind; diese Anwesenheitsliste, geprüft und ne varietur unterzeichnet vom Vorsitzenden, von der Schriftführerin, vom Stimmezähler, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und vom amtierenden Notar, wird an dessen Amtssitz aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den Notar bleiben der gegenwärtigen Urkund angeheftet, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Vertretung sämtlicher Aktieninhaber rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 14 der Satzung um:

- a) ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. April und endend am 31. März des nächsten Jahres, und
- b) festzustellen, dass ausnahmsweise das Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2007 begonnen hat am 31. März 2007 geendet hat.

Artikel 14 der Satzung wird künftig folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. April bis zum 31. März des nächsten Jahres.»

2. Verschiedenes.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. April und endend am 31. März des nächsten Jahres, und demzufolge Artikel vierzehn der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

« **Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. April bis zum 31. März des nächsten Jahres.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst festzuhalten, dass ausnahmsweise das Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2007 begann, am 31. März 2007 geendet hat.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und Deutsch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Übersetzung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentieren den Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, D. Sana, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2007. Relation GRE/2007/3142. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103942/231/116.

(070118608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Objekt-Regie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 124.945.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 22 août 2007

L'unique point de l'ordre du jour est le transfert du siège social de rue de la Gare, 11a, L-6117 Junglinster, Luxembourg

vers:

Centre commercial LANGWIES,
rue Hiehl, 33, L-6131 Junglinster, Luxembourg.

Ne varietur

Junglinster, le 22 août 2007.

Pour copie conforme

D. Schneider

Référence de publication: 2007104528/2650/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Terminus Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 99.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104683/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00212. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070118946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.